



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 12 Juillet 2017

L'An Deux Mil Dix-sept, le Mercredi 12 du mois de Juillet à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 7 Juillet 2017, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

- Mme Béatrice BLANCO, M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, **Adjoint**s

- M. Michel DURAND, M. Sébastien BONNEFOI, Mme Nicole ROHMER, Mme Nathalie BARBIER, Mme Michelle BROSSIER, Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS, M. Alain PERRIN **Conseillers Municipaux**

Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) :

M. Michel PEATIER, Mme DEVEAUX Brigitte

Procuration(s) :

- M. GIRAUDON Gilles donne pouvoir à Mme BLANCO Béatrice
- Mme LANCRY-FORESTIER Laura donne pouvoir à M. BONNEFOI Sébastien

Secrétaire de séance :

Mme Rachel MEUNIER-FAVIER

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 Juin 2017

INTERCOMMUNALITE

- Convention annuelle de mutualisation entre les communes de Saint-Cyprien et Bonson

ENFANCE

- Approbation du Projet éducatif de territoire (PEDT)

FINANCES

- Convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances pour l'achat d'un défibrillateur
- Subvention de l'AMIMM Reversement aux écoles de musique
- Débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu sommaire des commissions municipales
- CALF : point sur le service commun de facturation de l'eau
- Prochaines échéances

Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
<i>Dont nombre de Procurator(s)</i>	2
<i>Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote</i>	0 (Cf. Délibérations)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 Juin 2017

Mme Rachel MEUNIER-FAVIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès-Verbal du 19 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité des votants, après modifications :

- Page 8 : « conseil municipal le 12 juillet à 19h (au lieu de 18h)
- Page 9 : adresse email de la commune : contact.mairie@saintcyprien.fr

2. Communication du Maire

Néant

INTERCOMMUNALITE

3. Convention annuelle de mutualisation entre les communes de Saint-Cyprien et Bonson

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune de SAINT CYPRIEN et la Commune de BONSON ont souhaité mutualiser certaines de leurs activités de service public au travers de diverses conventions de mutualisation :

- la mutualisation des directions générales du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016
- les coopérations dans différents domaines d'activité du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, puis par un avenant du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016
- le renouvellement de la mutualisation et des coopérations du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

L'objet de cette nouvelle convention est de réaffirmer la volonté commune des deux collectivités de mettre fin à la mutualisation des directions générales et de développer des coopérations opérationnelles du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

- Administration générale :
 - o Prestation avec personnel (paie, comptabilité...)
- Animation et vie sociale :
 - o Enfance - Activités périscolaires et extrascolaires : Mutualisation de la gestion des inscriptions et facturations, et de l'encadrement des activités de loisirs
- Cadre de vie :
 - o Prêts de matériels et prestations techniques
 - o Déneigement et salage

Monsieur Le maire précise qu'un comité de pilotage s'est tenu en mairie de Bonson le lundi 12 juin 2017, afin de dresser un bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire des activités en cours.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2017

Au titre des activités d'animation et vie sociale, la commune de Saint Cyprien versera à la commune de Bonson sa participation financière de 27 967.96 €, dans les conditions suivantes :

- 50 % avant le 31 décembre 2017
- 30 % avant le 30 avril 2018
- 20 % avant le 31 août 2018

La présente convention de mutualisation de services est conclue pour une durée de 1 an.

Elle prendra effet à la date du 1^{er} Septembre 2017 et se terminera à la date du 31 août 2018.

La rupture de la convention peut être prononcée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 90 jours courant à compter de la notification de la décision de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le projet de convention est joint à la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mutualisation avec la commune de Bonson pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Après échanges, il est acté :

- D'enlever dans la convention, paragraphe IV . 2 . c « travaux d'espaces verts »
- De rediscuter la convention déneigement avec M. Alain LOIRE

ENFANCE

4. Approbation du Projet éducatif de territoire (PEDT)

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le projet de PEDT 2017-2020 est joint à la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le Projet éducatif de territoire (PEDT) 2017-2020.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

5. Convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances pour l'achat d'un défibrillateur

Dans le cadre du projet de remplacement du défibrillateur, la commune a sollicité la Fondation CNP Assurances.

Le projet a été retenu par le conseil d'administration de la Fondation CNP et un soutien financier de 854€ a été attribué à la Ville.

Afin de percevoir cette somme, la collectivité doit signer la convention ci-jointe et s'engager notamment à :

- fournir à la fondation les justificatifs financiers détaillant l'utilisation de sa contribution financière (factures acquittées d'achat des équipements)
- faire aboutir le projet dans un délai de 18 mois à compter de son acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation CNP Assurances, soit avant le 9 décembre 2018
- accompagner la mise en place des défibrillateurs d'une campagne d'information et d'actions de sensibilisation aux gestes de premiers secours associant la Fondation CNP Assurances
- citer le partenariat avec la fondation lors de toute action de communication, manifestation officielle ou relations avec les médias concernant le projet.
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

6. Subvention de l'AMIMM Reversement aux écoles de musique

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 23 Mars 2017, une subvention de 1 180€ a été octroyée à l'Ecole de musique, Association Musicale Intercommunale Mario Meunier en faveur des élèves domiciliés à Saint-Cyprien, et accueillis dans l'une des écoles d'enseignement artistique adhérente à l'AMIMM au cours de l'année 2016-2017. Pour 2017, la subvention se décompose de 1 070 € pour les différentes écoles et 110 € pour l'Ecole de Saint-Cyprien en vue de l'organisation de son concert à l'Eglise.

L'AMIMM reverse chaque année la totalité aux écoles de musique concernées au prorata du nombre d'élèves dans les conditions suivantes :

- 22 élèves à l'école de musique de Saint-Cyprien : 759€ + 110€ (soit 869€ au total)
- 5.5 élèves à Mosaïque de Veauchette : 190€
- 3.5 élèves au Club de l'avenir à Sury-le-Comtal : 121€

Les écoles de musique et établissements d'enseignement bénéficiaires du reversement devront prendre acte que l'utilisation des fonds octroyés ne peut avoir d'autres objectifs que ceux définis à l'Article 2 de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE la convention de reversement de la subvention versée à l'AMIMM ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à la signer.

7. Débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Vu la vidéo de présentation du PADD,

Vu les différents documents transmis (orientations générales du PADD, note EPURES..),

En application des dispositions de l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU et PLUi) doivent comporter un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné.

Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux. Il s'agit de débattre sur les grandes orientations qui ont été définies pour l'élaboration du document. Ces grandes orientations sont à la fois une traduction du projet de territoire, mais doivent également permettre la mise en œuvre des grandes politiques publiques prévues par le plan de mandat.

Le débat est organisé par thématiques.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue au sein de l'Assemblée Municipale du débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

QUESTIONS DIVERSES

- **CALF : point sur le service commun de facturation de l'eau**

Nous avons rencontré M. LOMBARDIN le 6 juillet dernier.

Notre commune adhère au service commun de facturation de l'eau.

La CALF a procédé à la reprise des données de chaque commune concernée mais a pris un peu de retard le temps d'uniformiser.

Habituellement nous facturions en 2 temps : juin pour l'abonnement et décembre/janvier pour les consommations.

La CALF propose en 2017 de n'effectuer qu'une seule facturation en novembre. Ils se chargeront d'informer les usagers.

Ce service commun permettra aux usagers de nouvelles fonctionnalités comme notamment la mensualisation en 2018, ainsi que le paiement en ligne.

- **Prochaines échéances**

Le calendrier des prochains conseils municipaux jusqu'à fin d'année sera transmis. Ils seront fixés les mercredis.

- **Compte rendu sommaire des commissions municipales**

Commission Patrimoine bâti communal – Vie économique

- Les travaux à l'Ecole auront lieu cet été : peinture réfectoire, portes...
- Point sur les travaux Néolia : l'expert est venu ce mardi 11/07 et doit revenir pour les visites de bâtiments adjacents le mardi 18/07.

Commission Animations et cérémonies

- Les Lieues forésiennes auront lieu le 11/11. Il n'y a qu'un seul départ à 9h30. Des signaleurs sont nécessaires ; la liste doit être transmise pour fin septembre.
- Point sur le déroulé du 14 juillet : commémoration, pétanque, friture...

Commission Voirie – Réseaux divers - Sécurité

- Le mardi 11 juillet à 18h30, Monsieur ANTUNES domicilié 2 rue de la Cressonnière à Saint-Cyprien met en fuite 2 individus ayant pénétré dans son domicile. Une patrouille de réservistes de gendarmerie qui se trouve à proximité engage la poursuite à travers les prés vers le karting. Les brigades d'ANDREZIEUX et ST JUST ST RAMBERT appelées en renfort permettent l'interpellation des 2 personnes. Ils sont immédiatement placés en GAV à la brigade d'ANDREZIEUX.

Commission Fleurissement

- Point sur la montée de la Garenne : la cascade a été réparée.

Commission Education – Conseil municipal des enfants

- Mobilier de l'école : finalement il n'a pas été nécessaire d'acheter des chaises car plusieurs en très bon état ont été trouvées dans l'école
- Le voyage du Conseil Municipal Enfants à Vulcania s'est très bien passé

Commission Communication – Démocratie locale

- Site internet : la formation a lieu le 27 juillet après-midi. Chaque élu doit préparer une présentation de sa délégation.
- Opération Vue du Ciel dans le Progrès les 2 et 3 septembre. Coût 2900€
- Point sur la télégestion : le job d'été a mis à jour les numéros de téléphone portable et fixe dans la base de données. Il a commencé à vérifier l'existence de toutes les adresses. Il faudra continuer ce travail et mettre à jour et créer des « secteurs ».

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2017

- Attente des devis pour câbler internet dans l'école maternelle.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h07.

Fait à Saint Cyprien, le 17 Juillet 2017

**LE MAIRE
MARC ARCHER**

